

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 19 juin 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 19 juin à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 13 juin 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. DOSE – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE M. DETHOU à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN – M. FALCETTA

N°16 – DB du 19/06/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Subvention à l'association Jeunes et Cité

Le conseil communautaire a délibéré, en date du 20 septembre 2012, une extension des compétences communautaires visant à « consolider le lien social inter territorial et inter générationnel, grâce à des actions de prévention ciblées vers les jeunes majeurs et adolescents ».

Afin de déployer cette politique d'intérêt communautaire, le Bassin de Pompey mobilise, depuis le 1^{er} juin 2013, l'expertise d'une équipe de prévention spécialisée en s'engageant dans une convention de partenariat local tripartite avec le Conseil Départemental et l'association « Jeunes et Cité ».

La dernière convention a été renouvelée par délibération du Conseil de Communauté en date du 23 mars 2017 pour la période 2017 – 2019.

Le programme d'action 2017-2019 de l'équipe de prévention s'articule autour des priorités suivantes :

1. Soutien à la parentalité sur les quartiers en politique de la ville
2. Accompagnement éducatif individualisé favorisant la mise en lien entre le public suivi et les dispositifs du territoire dédiés à ce public
3. Partenariat avec les collèges et prévention du décrochage scolaire
4. Actions sur le milieu s'inscrivant dans le cadre de la gestion urbaine de proximité

Sur la période 2017-2019, la mise en œuvre de ces orientations est assurée par une équipe de quatre travailleurs sociaux, le Bassin de Pompey finance deux des quatre équivalents temps plein à hauteur de 80 000 euros.

Un financement annuel de 10 000 euros maximum au titre des dépenses liées à la mise en œuvre du programme d'action peut être attribué à l'association « Jeunes et Cité » sur justification des dépenses et après validation du Conseil Communautaire.

Le compte de résultats 2017 transmis en mai 2018 par l'association Jeunes et Cité fait apparaître la consommation de ce crédit pour moitié sur des actions dédiées aux jeunes scolarisés et pour moitié sur des actions dédiées aux jeunes déscolarisés, à la parentalité et à des animations de quartiers.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à verser la somme de 10 000 euros au titre des dépenses liées à la mise en œuvre du programme d'action 2017.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission services à la population du 31 mai 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à verser la somme de 10 000 euros à l'association Jeunes et Cité au titre des dépenses liées à la mise en œuvre du programme d'action 2017.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC